



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

L'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit l'épreuve orale d'admission comme suit : « *L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes). Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.*

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et de la communication, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

(...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur des affaires financières et générales, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines ;

Membres de ce jury :

- Monsieur Stéphane BERGEOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la directrice des études, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;

- Madame Michèle CALÉRO, attachée d'administration de l'État, responsable archivistique et conseillère de prévention pour le site de Lyon, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes ;

- Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE, attaché d'administration de l'État, chargé de développement des publics, musée d'Orsay.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

- * cadre réglementaire,
- * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2017
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 10 avril 2017
Dates des épreuves orales	Les 18, 22, 23 mai et 1 ^{er} juin 2017
Réunion d'admission	Le 1 ^{er} juin 2017

B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury a relevé le soin apporté par les candidats au remplissage de leur dossier : complétés avec minutie et rigueur, ils ont témoigné de l'implication de tous les candidats dans la préparation de cet examen.

En particulier, la partie du dossier consacrée à la présentation libre par les candidats de leur expérience a donné un bon support à l'entretien avec le jury : ce volet du dossier l'éclaire en effet sur le parcours des candidats. Il donne également un bon aperçu de leurs qualités rédactionnelles et de synthèse. En outre, il nourrit la discussion en complément utile de la présentation écrite et orale du parcours.

Concernant ces dossiers, le jury a relevé quelques productions contenant des fautes d'orthographe. Si ces dossiers ne sont pas notés, il faut rappeler aux candidats l'importance de bien

rédigé, attention d'autant plus recommandée pour un dossier préparé en amont que cet examen professionnel ne comprend pas d'épreuve écrite.

2) La présentation du parcours professionnel

De la qualité de l'exposé oral, comme du contenu du dossier de RAEP rempli par les candidats dépend pour beaucoup l'intérêt du jury à en savoir plus sur leur expérience professionnelle. Une mauvaise compréhension du parcours amène le jury à poser des questions visant à clarifier certains de ses aspects tandis qu'une bonne appréhension du parcours, des enjeux des différents postes occupés par les candidats, nourrit rapidement l'échange avec le jury.

Il faut rappeler en ce sens aux candidats de l'intérêt de structurer leur présentation et d'être factuels sans se priver d'être descriptifs : en effet, le jury cherche à bien comprendre en quoi consistent les missions qu'ont exercées, tout au long de leur parcours, les candidats ; la clarté du propos aide le jury à les situer dans leurs environnements professionnels et à apprécier les responsabilités qui leur ont été confiées.

En outre, il est souhaitable de leur recommander d'essayer d'atteindre les 10 minutes : un exposé trop court les prive de donner certaines informations sur lesquelles le jury trouverait matière à échange à la faveur des candidats.

3) L'entretien-discussion

Les candidats avaient manifestement bien révisé leurs connaissances administratives notamment concernant l'organisation du ministère. Toutefois, le jury a privilégié les questions relatives à leur expérience et pratiques pour tenir compte du caractère professionnel de cet examen.

Au cours de leur préparation, il peut être suggéré aux candidats de s'interroger sur le sens de leur parcours et leurs souhaits d'évolution dans l'administration ; ils gagneront alors en aisance pour répondre aux questions visant à apprécier leurs motivations.

Certains candidats ont en effet manifesté un stress qui les a un peu pénalisés dans la fluidité de leur présentation mais aucun incident avec interruption de l'épreuve orale n'est à déplorer. Ils doivent être rassurés sur le déroulement de l'épreuve en affirmant le caractère d'un entretien avec un jury soucieux de comprendre leur parcours.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury a trouvé que le niveau général des candidats était élevé, cet examen professionnel représentant un enjeu important pour tous.

Ceux d'entre eux ayant à leur actif une mobilité fonctionnelle et géographique plus importante ne sont pas nécessairement plus avantagés ; tous ont des chances identiques pour capter l'intérêt du jury dès lors que, même sur un même poste depuis plusieurs années, ils démontrent en quoi ils ont contribué aux missions de leur structure et comment ils ont positivement fait évoluer leurs attributions et concouru à améliorer le fonctionnement de leur entité. D'où la nécessité de leur rappeler, au cours de leur préparation, l'importance de leur exposé introductif sur lequel le jury prend appui (en complément du dossier de RAEP) pour la vingtaine de minutes d'entretien suivantes.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 7.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	7	6	4	0
Femmes	50	27	22	7
Total	57	33	26	7

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 17 sur 20.

Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU
Présidente du jury